

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 873

présenté par

M. Azerot, M. Nilor et M. Chassaigne

ARTICLE 36

Après le mot :

« naturelles, »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 8 :

« des surfaces agricoles, et des surfaces forestières ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à éviter une globalisation qui pourrait se faire au détriment d'un type d'espace. La préservation doit porter sur chaque type d'espace considéré intrinsèquement.